

 <p>COMPAGNIE DE TRANSPORT MARITIME TLV 04 94 58 93 14 - www.tlv.com</p>	<p>COMMUNIQUE</p> <p>DE</p> <p>PRESSE</p>	<p>Note N° 019 – Note.</p> <p>Edition le : 17 Mars 2020 Version : 01</p> <p>Diffusion : <i>large</i></p>
--	--	--

Depuis la décision prise par le Président de la République le 16 mars 2020, pour lutter activement contre le Coronavirus COVID-19, la direction de la Compagnie maritime TLV s'est mobilisée en lien avec l'Autorité Organisatrice des Transports de la **Métropole Toulon Provence Méditerranée** pour assurer le Service Public.

Nous avons décidé de maintenir les horaires actuels pour garantir la continuité territoriale :

- **7 rotations par jour** pour la ligne *Tour-Fondue / Porquerolles* (1 rotation de moins le dimanche)
- **Rotations maintenues 5 jours par semaine** pour les marchandises vers *Porquerolles* (sur réservation)
- **1 rotation 5 fois par semaine** (Lundi, Mercredi, Vendredi, Samedi et Dimanche) pour la ligne *Port d'Hyères / Port-Cros / Le levant* (PAX et marchandises)

Des mesures de restrictions et de protections spécifiques ont par ailleurs été mises en place depuis plusieurs jours afin de garantir l'intégrité physique de notre personnel et de nos usagers :

- *Limitation à **99 PAX** du nombre de passagers par navire*
- *Désinfections régulières des points de contacts sur les navires en service*
- *Désinfections régulières par aérosols des navires et par intervention d'une société spécialisée*
- *Mise en place de repères au sol pour espacer d'1 mètre les usagers lors des phases d'attente et de contrôle des billets*
- *Utilisation par notre personnel de gants et masques (si possibilité de maintenir l'approvisionnement en gants, masques et gel hydroalcoolique)*
- *Rotation des équipages (pour limiter les risques) et mise à jour de notre Plan de Continuité d'Activité pour garantir, dans la durée, le service public.*



Nous vous remercions de **votre participation active à la lutte** contre la propagation du virus COVID-19 !

Pour plus de renseignements 04 94 58 21 81

Attention !

En application de l'article 1^{er} du décret du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus COVID-19, chaque personne devra être munie d'une **Attestation de Déplacement Dérégatoire** (<https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Attestation-de-deplacement-derogatoire-et-justificatif-de-deplacement-professionnel>).

Publié sur Facebook, le 17 mars 2020

MAINTIEN DU SERVICE DE CONTINUITÉ TERRITORIALE

A partir du 17 mars, suite aux décisions gouvernementales, en raison de l'épidémie de Coronavirus (Covid-19), le service public maritime sera assuré normalement à destination des îles de Porquerolles, Port-Cros et du Levant.

Nous vous rappelons les consignes :

Mesures préventives à bord des navires :

- Limitation à 99 PAX du nombre de passagers
- Désinfections régulières des points de contacts
- Désinfections régulières par aérosols (intervention d'une société spécialisée)
- Matérialisation au sol d'espace d'1 mètre pour les files d'usagers
- Utilisation par notre personnel de gants et masques
- Rotation des équipages (pour limiter les risques) et mise à jour de notre Plan de Continuité d'Activité pour garantir, dans la durée, le service public.

Règles d'hygiène dans les transports :

Pour lutter contre la propagation du Covid-19, n'oubliez-pas les gestes barrière :

- Lavez-vous les très régulièrement les mains
- Toussez ou éternuez dans votre coude
- Utilisez un mouchoir à usage unique et jetez-le
- Saluez sans serrer la main et évitez les embrassades
- SI VOUS ÊTES MALADE, portez un masque chirurgical jetable.

Vous avez des questions à propos du coronavirus ? [Gouvernement.fr/info-coronavirus](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus) 0800130000 (appel gratuit)

Merci de votre compréhension.

Pour plus de renseignements, nous vous invitons à consulter le site [tlv-tvm.com](https://www.tlv-tvm.com) ou contacter le 04 94 58 21 81 (Tour Fondue) ou le 04 94 57 44 07 (Port d'Hyères).